

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie  Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2894 Société : AS1968

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : TAHRI Joulef Naïma

Date de naissance : 05-04-52

Adresse : 518 Hadi Fatih ouffa-Casa

Tél. : 06 32 30 03 67 Total des frais engagés : ..... Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Dr. LAMTIRI MOKRIM La  
OPHTALMOLOGISTE  
Bd. Moulay Driss 1er Imm. 94  
Rez de Chaussée - Casablanca  
Tél. : 05 22 86 08 51.**

Date de consultation : ..... / .....

Nom et prénom du malade : TAHRI Joulef Naïma Age : 70

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Asthénopie

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : EZUC 90

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) : TAHRI

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paragraphe des Actes
28/11/22	CS	G		Dr. LAMTIRI MOKRIM Z. OPHTALMOLOGISTE Joutay Dries 1er mm. bausse - Casablanca 22 86 88 51.

## EXECUTION DES ORDONNANCES

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<b>OPTIQUE HDIDOU</b> <i>Hdjidou Jamila</i> Rue Tarabous Mers Sultan Casablanca - tél: 0522 20 29 30	14-02-23					<b>4000,-Dhs</b> <b>OPTIQUE HDIDOU</b> <i>Hdjidou Jamila</i> 44, Rue Tarabous Mers Sultan Casablanca - Tél: 0522 20 29 30

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

## **[Création, remont, adjonction]**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# OPTIQUE HDIDOU

Opticienne - Optométriste  
Diplômée de l'institut supérieur d'optométrie  
et d'optique de contact de Bruxelles (I.O.R.T)

DATE: 14/02/2023

FACTURE N° 230 137

NOM: TAHRI JOUTEI NAIMA

MEDECIN: LAMTIRI MOKRIM LAILA

	SPH	CYL	AXE	ADD
V.L.D	+1.75			
V.L.G	+3.50			
V.P.D				
V.P.G				

DESIGNATION	PRIX
MONTURE	
VERRES	
PROG MAXIMA ORG 1.67 AR	2000.00
PROG MAXIMA ORG 1.67 AR +PRISME 2^à55°	2000.00
Total T.T.C:	4 000.00
T.V.A	666.67

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE EN T.T.C A LA SOMME DE:  
QUATRE MILLE DIRHAMS

Mode de règlement

OPTIQUE HDIDOU  
Hdidou Jamila  
44, Rue Tarabous, Mers Sultan  
Casablanca - Tel: 0522 20 29 30

**Dr LAMTIRI MOKRIM Laila**

**الدكتورة لمطيري مكرم ليلي**

SPECIALISTE  
DES MALADIES ET DE LA CHIRURGIE  
DES YEUX  
ANGIOGRAPHIE - LASER  
Ex- MAITRE ASSISTANTE  
À LA FACULTÉ DE MÉDECINE  
DE CASABLANCA



اختصاصية  
في أمراض و جراحة العيون

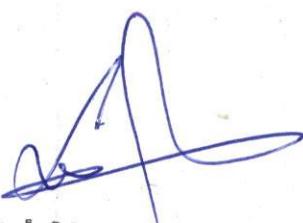
العلاج بأشعة الليزر

أستاذة مساعدة سابقا  
 بكلية الطب بالدار البيضاء

Casablanca, le ..... ٢٠١٨٠٩٤٥٩٩٩ الدار البيضاء، في

*Mme TAHRI JOUTEI Naima*

===== prisme de 2 dioptries à 55 ° ( base supéro - externe )



**Dr. LAMTIRI MOKRIM Lalla**  
**OPHTHALMOLOGISTE**  
**Bd. Moulay Driss 1er Imm. 94**  
**Rez de Chaussée - Casablanca**  
**Tél. : 05 22 86 08 51**

شارع مولاي إدريس الأول - عمارة رقم 94 - الطابق السفلي - الدار البيضاء - الهاتف : 05.22.86.08.51  
Boulevard Moulay Idriss 1<sup>er</sup> - Immeuble 94 - au Rez-de-chaussée - Casablanca - Tél. : 05.22.86.08.51

**CENTRE D'ORTHOPTIE - D'ELECTROPHYSIOLOGIE**  
**MME SERRAJ HANANE EP. FILALI**  
**DIPLOMÉE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE MONTPELLIER**



le 28/11/2022

N<sup>o</sup> = TAHRI Joussi Naima

Incorporer à la Conception  
optique de l'œil gauche.

un puisme de 2 dioptries  
à 55° (base Supéro-externe)

Mme. SERRAJ Hanane Ep. FILALI  
CENTRE D'ORTHOPTIE - D'ELECTROPHYSIOLOGIE  
185, Bd. Abdelmoumen Rés. Walili - Casa  
Tél: 05 22 26 26 26 - GSM : 06 61 63 34 26